



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

181^e Année - Spécial N° 39

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 13 Août 2026

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ NOMMANT UN CONSEIL D'ADMINISTRATION
AD INTERIM À LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
(BRH)

NUMÉRO SPÉCIAL

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ NOMMANT UN CONSEIL D'ADMINISTRATION
AD INTERIM À LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
(BRH)

LE CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution de la République ;

Vu le Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Élections en date du 21 février 2026, publié au Journal Officiel « Le Moniteur » Spécial N° 7 du 23 février 2026 ;

Vu la Loi du 17 août 1979 organisant la Banque de la République d'Haïti (BRH) ;

Vu le Décret du 27 mars 1985 modifiant les articles 9 et 17 de la Loi du 17 août 1979 organisant la Banque de la République d'Haïti (BRH) ;

Vu le Décret du 13 mars 1987 réorganisant les structures du Ministère de l'Économie et des Finances ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État, amendé par Celui du 6 janvier 2016 ;

Vu la Loi du 14 mai 2012 sur les banques et autres institutions financières ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un Conseil d'Administration ad interim à la Banque de la République d'Haïti (BRH) ;

Sur le rapport du Ministre de l'Économie et des Finances ;

Et après délibération ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Il est nommé un Conseil d'Administration ad interim à la Banque de la République d'Haïti (BRH) constitué comme suit :

1. Monsieur Ronald GABRIEL, Gouverneur ;
2. Monsieur Guerly LERICHE, Gouverneur-Adjoint ;
3. Monsieur Florient JEAN MARI, Directeur Général ;
4. Madame Michèle DELERME, Membre ;
5. Monsieur Edwidge JEAN, Membre.

Article 2.- Une ampliation du présent Arrêté sera remise à chacun des intéressés.

Article 3.- Le présent Arrêté sera publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Économie et des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 11 août 2026, An 223^e de l'Indépendance.

Par :

Le Premier Ministre


Alix Didier FILS-AIMÉ

Le Ministre de l'Économie et des Finances


Serge Gabriel COLLIN

La Ministre de la Planification et de la Coopération Externe


Pr. Sandra PAULEMON

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique


Patrick PÉLISSIER

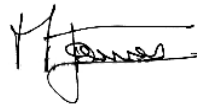
Le Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes


Raina FORBIN

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales


Paul Antoine BIEN-AIME

Le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications


Pr. Joseph Almathe PIERRE LOUIS

Le Ministre de la Défense


Mario ANDRESOL

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural


Pr. Marcelin AUBOURG

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population


Pr. Bertrand SINAL

Le Ministre des Affaires Sociales et du Travail


Marc Elie NELSON

Le Ministre de l'Environnement


Valéry FILS AIMÉ

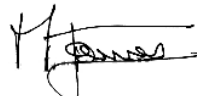
Le Ministre de la Culture et de la Communication


Emmanuel MENARD

La Ministre de la Condition Féminine et des Droits de la Femme


Pédrica SAINT JEAN

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie


James MONAZARD

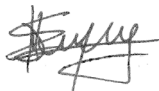
Le Ministre du Tourisme


Stéphanie SMITH

La Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger


J. E. Kathia VERDIER

La Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique


Pythagore DUMAS

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle


Vijonet DEMERO

AVIS RELATIF AU TARIF DE L'ABONNEMENT ANNUEL 2026

La Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti avise ses aimables clients qu'en raison de l'augmentation substantielle des prix des matières premières et d'autres intrants importés, elle se trouve dans l'obligation d'ajuster le tarif de l'abonnement annuel du Journal Officiel de la République.

NUMÉRO ORDINAIRE

LES NUMÉROS SPÉCIAUX N'EN FONT PAS PARTIE

Le Moniteur
JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE

INSTITUTION :
 PARTICULIER (NOM - PRÉNOM) :
 ADRESSE :
 PHONE : EMAIL :
 ANNÉE : N.B. PRIÈRE D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Coupon à retourner : Presses Nationales d'Haïti, siège du Journal officiel de la République
 231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince, HT6110 • 61, rue Goulard, Pétion-Ville, HT6141
 B.P. : 1746 • Tél.: (509) 4051-5242 / 4051-5244 / 4051-5249 / 2941-7909
 www.pressesnationalesdhaïti.ht • E-mail : dc.pressesnationalesdhaïti@gmail.com

RESPONSABLE :

QTE MONTANT TOTAL

ABONNEMENT ANNUEL
35,000 GDES+10 % TCA

NUMÉRO SPÉCIAL

HORMIS LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE PLUS DE SOIXANTE (60) PAGES

Le Moniteur
JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE

INSTITUTION :
 PARTICULIER (NOM - PRÉNOM) :
 ADRESSE :
 PHONE : EMAIL :
 ANNÉE : N.B. PRIÈRE D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

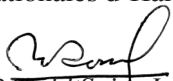
Coupon à retourner : Presses Nationales d'Haïti, siège du Journal officiel de la République
 231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince, HT6110 • 61, rue Goulard, Pétion-Ville, HT6141
 B.P. : 1746 • Tél.: (509) 4051-5242 / 4051-5244 / 4051-5249 / 2941-7909
 www.pressesnationalesdhaïti.ht • E-mail : dc.pressesnationalesdhaïti@gmail.com

RESPONSABLE :

QTE MONTANT TOTAL

ABONNEMENT ANNUEL
35,000 GDES+10 % TCA

Comptant déjà sur votre collaboration habituelle, la Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti vous prie de bien vouloir agréer ses salutations distinguées.


 Ronald Saint Jean
 Directeur Général

Achevé d'imprimer par Presses Nationales d'Haïti - Port-au-Prince
 ISSN : 1683-2930 • Dépôt légal : 85-01-027 Bibliothèque Nationale d'Haïti
 ©Tous droits réservés 2026